



**REGIONAL OFFICE FOR THE WESTERN PACIFIC
BUREAU REGIONAL DU PACIFIQUE OCCIDENTAL**

COMITE REGIONAL

WPR/RC58/8

**Cinquante-huitième session
Jeju (République de Corée)
10–14 septembre 2007**

10 juillet 2007

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 11.3 de l'ordre du jour provisoire

RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE SANTE

Nul n'ignore que le renforcement des systèmes de santé est indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il est peu probable que les résultats sanitaires montrent de réels progrès sans une amélioration sensible de l'accessibilité, de la qualité et de l'efficacité des systèmes de santé. L'accès inégal aux services de santé entrave les efforts accomplis par les pays pour atteindre les OMD. Les groupes de population qui sont les moins à même d'accéder et de recourir aux services de santé sont aussi les moins bien portants. Pour atteindre les OMD, il conviendra de cibler en tout premier lieu les populations les plus en difficulté.

Les Etats Membres sont encouragés à analyser leur système de santé afin d'évaluer si celui-ci accorde une attention suffisante aux problèmes de santé et aux populations prioritaires. Idéalement, l'analyse devrait porter sur les six composantes essentielles du système de santé au regard des OMD : 1) organisation et gestion de la prestation des services ; 2) production et exploitation d'informations et de données de grande qualité ; 3) sélection et utilisation de produits et de techniques de médecine adaptés ; 4) renforcement des ressources humaines pour la santé ; 5) dispositifs stables de financement de la santé n'excluant pas les pauvres ; et 6) promotion d'un bon encadrement et d'une bonne gouvernance (pratique d'une gestion avisée) dans le secteur de la santé. Après étude des résultats, des mesures concrètes visant à mieux orienter les systèmes de santé vers l'accomplissement des OMD pourront être proposées.

Le Comité régional est invité à examiner le présent rapport.

1. SITUATION

Nul n'ignore que le renforcement des systèmes de santé est indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il est peu probable que les résultats sanitaires montrent de réels progrès sans une amélioration sensible de l'accessibilité, de la qualité et de l'efficacité des systèmes de santé. L'accès inégal aux services de santé entrave les efforts accomplis par les pays pour atteindre les OMD. Les groupes de population qui sont les moins à même d'accéder et de recourir aux services de santé sont aussi les moins bien portants. Pour atteindre les OMD, il conviendra de cibler en tout premier lieu les populations les plus en difficulté.

2. ENJEUX

Le renforcement des systèmes de santé est une tâche complexe et de longue haleine pour laquelle il n'existe pas de solution simple. Les politiques et les programmes doivent être élaborés selon les besoins, les conditions et les réalités propres à chaque pays. Toutefois, les composantes clé d'une stratégie de renforcement des systèmes de santé sont largement admises et il existe des mesures claires permettant d'accroître l'accès et le recours des moins bien portants aux systèmes de santé.

2.1 Organisation et gestion de la prestation des services

L'organisation et la gestion de la prestation des services, qu'ils soient curatifs, préventifs ou axés sur la promotion, nécessitent un personnel qualifié disposant de matériel et de produits appropriés et de moyens financiers adéquats. Faute d'une organisation et d'une gestion appropriées des services, l'on ne pourra tirer le meilleur parti des ressources disponibles pour la santé.

La réalisation des OMD est notamment entravée par le fait que les services de santé négligent fréquemment de s'attaquer aux problèmes les plus prioritaires, à l'origine d'une majorité de décès maternels et infantiles, qu'ils n'affectent pas une part plus large des ressources sanitaires aux populations les moins bien portantes, et qu'ils privilégient souvent les services secondaires et tertiaires alors que les soins primaires sont les mieux adaptés pour lutter contre les problèmes sanitaires prioritaires visés par les OMD. Les prestations des services de santé doivent s'inscrire dans un continuum de soins adaptés à la gravité des maux et à leur durée probable.

2.2 Production et exploitation d'informations et de données de grande qualité

Les informations sanitaires de bonne qualité et les résultats de travaux de recherche sur la santé demeurent insuffisants et, lorsqu'ils existent, ils sont souvent très fragmentaires et, faute d'une prise en compte, n'influencent pas les pratiques sanitaires. On constate en particulier une pénurie de données sur ceux dont les besoins sanitaires sont les plus aigus, à savoir les pauvres et les défavorisés. Pour que les pays puissent atteindre les OMD, il conviendra d'accroître la qualité et l'exploitation des informations et la recherche en santé, et notamment celles consacrées aux groupes de population à haut risque, à savoir les personnes pauvres, isolées et défavorisées.

2.3 Sélection et utilisation de produits et de techniques de médecine adaptés

Les produits et les techniques de médecine sont des éléments clé du système de santé. Pour atteindre les OMD, il importera d'adopter et de mettre à la disposition de tous, et notamment des populations les plus à risque, des produits et des techniques de médecine connus, abordables et efficaces, visant les problèmes prioritaires. Il conviendra d'investir de préférence dans des produits et techniques de médecine susceptibles de contribuer de manière sensible à la réalisation des OMD, tels que la vaccination, la réhydratation orale, les traitements antibiotiques contre les infections respiratoires aiguës, les soins prénatals, la planification familiale, les transfusions sanguines, la supplémentation en micronutriments, la mise à disposition de moustiquaires imprégnées d'insecticides et des tests de laboratoire simples et adaptés, entre autres. Mieux vaut offrir un accès universel à des techniques hautement prioritaires et abordables de ce type avant d'investir dans des techniques plus coûteuses et se prêtant moins à une application universelle.

2.4 Renforcement des ressources humaines pour la santé

Un personnel de santé bien formé et motivé est l'un des ingrédients essentiels de tout système de santé. Des études ont montré qu'il existait un lien direct entre le nombre d'agents de santé par habitant et la mise en oeuvre d'interventions sanitaires conformes aux OMD, tels que la vaccination et les accouchements sans risque. Cependant, dans de nombreux pays, voire dans la plupart d'entre eux, le personnel de santé est concentré en milieu urbain, plus aisé, où la population est mieux portante, et non dans les régions où sévissent les problèmes sanitaires les plus graves, à savoir, dans les zones rurales, reculées et défavorisées. L'on privilégie souvent la formation de catégories de personnel de santé qui ne sont ni affectées auprès des populations les plus en difficulté ni accessibles à celles-ci. Il faut s'employer davantage à former des catégories d'agents de santé dotés des compétences requises pour faire face aux

problèmes sanitaires les plus pressants dont sont victimes les populations prioritaires dans les régions où elles se trouvent. Une telle démarche pourra exiger de revoir le ratio des effectifs formés ou recrutés parmi les différentes catégories de personnel, de concevoir des mécanismes d'incitation afin d'encourager les agents de santé à exercer dans les régions abritant les populations les plus à risque et de promouvoir davantage la polyvalence chez les agents de santé.

2.5 Dispositifs de financement stables n'excluant pas les pauvres

Au cours de ces dix dernières années, la rémunération des actes médicaux a contribué de manière accrue au financement des services de santé dans la Région du Pacifique occidental. Ce type de financement tend à exclure les plus démunis, autrement dit les moins bien portants et ceux dont la prise en charge est indispensable à la réalisation des OMD. La *Stratégie de financement des soins de santé pour les pays des Régions du Pacifique occidental et de l'Asie du Sud-Est (2006–2010)* invite à s'écarter d'un modèle de financement fondé sur le paiement direct des actes médicaux et préconise des dispositifs favorisant une couverture universelle. Dans l'intervalle, il convient de mettre en place de solides filets de sécurité sociale pour assurer aux plus démunis un accès au système de santé : fonds d'actions et exonération de paiements au profit des pauvres, exclusion de certains services essentiels tels que les soins prénatals et la prise en charge des enfants de moins de 5 ans du système de rémunération des actes médicaux, etc. Certes, chaque Etat Membre doit adopter des politiques adaptées à ses propres réalités mais exclure du système de santé les populations les plus en difficulté pour des raisons financières constitue un obstacle à la réalisation des OMD. En outre, une hausse en valeur absolue de la part du budget national consacrée aux dépenses de santé est souhaitable dans de nombreux Etats Membres.

2.6 Promotion d'un bon encadrement et d'une bonne gouvernance (pratique d'une gestion avisée) dans le secteur de la santé

Il incombe aux pouvoirs publics d'administrer la santé et le bien-être de leurs populations, et ce même lorsqu'ils ne sont pas les uniques prestataires de services sanitaires. Il leur appartient dès lors de définir une politique en matière de santé, de réglementer le secteur sanitaire et d'en contrôler le fonctionnement intégral. Pour atteindre les OMD, la définition des politiques, la réglementation et le contrôle doivent être orientés de telle sorte que les services visant les problèmes prioritaires et les populations les plus vulnérables soient dispensés et que le système de santé soit attentif aux besoins et aux souhaits de l'ensemble de la population. Des méthodes novatrices permettant d'améliorer l'accès des plus défavorisés à des services de qualité en faisant appel à toute la gamme de prestataires, y compris les secteurs privé, caritatif, public et bénévole, doivent être mises à l'étude. En particulier, de nombreux pays

sont confrontés à un manque de coordination entre les différents prestataires du secteur public, entre les secteurs public et privé, ou encore entre les partenaires internes et externes en santé. Ce manque de coordination peut entraîner un gaspillage de moyens et des résultats sanitaires plus qu'insatisfaisants. Il incombe également aux pouvoirs publics d'encourager une telle coordination.

3. MESURES PROPOSEES

Le Comité régional est invité à examiner les mesures suivantes, proposées aux Etats Membres :

- (1) Reconnaître l'importance du renforcement des systèmes de santé dans la réalisation des OMD.
- (2) Définir les problèmes sanitaires revêtant le plus haut degré de priorité et les populations les plus prioritaires dont les résultats sanitaires sont les plus insatisfaisants au regard des OMD.
- (3) Etudier les interventions mises en oeuvre au sein des systèmes de santé pour déterminer si celles-ci sont bien axées sur les problèmes sanitaires et les populations les plus prioritaires, deux conditions indispensables à la réalisation des OMD.
- (4) Prendre des mesures concrètes pour axer les systèmes de santé sur les problèmes et les populations les plus prioritaires, en procédant notamment à un éventuel réaménagement des priorités au sein d'une partie ou de l'ensemble des six volets essentiels du système de santé tels que définis.